Hospitalisation en pédiatrie : la FAQ des parents

Dormir sur place, repas, doudou, visites : les réponses du Dr Léo, pédiatre.

L'ESSENTIEL

- Dès les urgences, l'équipe vous explique l'hospitalisation : posez vos questions.
- Dormir avec votre enfant : oui. Vous êtes un acteur majeur de sa guérison.
- En pédiatrie, l'alimentation est un traitement : elle fait l'objet d'une prescription.
- Doudou, vêtements, jouets personnels : vivement recommandés pour réduire le stress.
- Visites : renseignez-vous sur les règles du service, et protégez le repos de votre enfant.

1 Dormir et manger sur place

- Un seul parent peut généralement rester la nuit, pour des raisons de place et de logistique.
- Avec un adolescent, les parents ne dorment généralement pas sur place : son intimité est respectée.
- L'hôpital fournit le lait du bébé et les repas des plus grands, dans la chambre ou au réfectoire.
- Repas des parents accompagnants : le plus souvent non pris en charge (frais de « confort »).

2 Ses affaires personnelles

- Le doudou et ses vêtements l'aident à atténuer le stress physique et émotionnel.
- Vêtements confortables qui s'ouvrent facilement : fils du scope, perfusions, soins sans le réveiller.
- Les objets doivent être propres ; la chambre n'est pas une salle de jeux.
- Séjour long : afficher des dessins, s'approprier un peu la chambre.

3 Les visites

Renseignez-vous sur les règles de votre service



Matinée
08h – 13h
Temps médical



Après-midi
14h – 18h
Visites autorisées



Soirée
19h – 21h
Repos, calme

Horaires indicatifs : ils varient d'un service à l'autre.

- **Parents** : présents **24 h/24, 7 j/7**, sauf contre-indication médicale.

CONSEILS DU PÉDIATRE

- **2 adultes maximum** à la fois dans la chambre.
- **Des rotations** : les visiteurs se relaient plutôt que de venir en groupe.
- Votre enfant ne doit pas **subir** les visites : son repos passe d'abord, s'il en a besoin.

SOURCES

• Charte européenne de l'enfant hospitalisé (EACH, Leiden 1988), version Sparadrap : parents présents jour et nuit, enfant hospitalisé accompagné de ses affaires personnelles — Texte de référence — sparadrap.org/system/files/inline-files/Charte%20enfant%20hospitalise2017_2018.pdf

• IRCEM — Frais d'accompagnement : les repas des parents accompagnants ne sont en général pas pris en charge — Information institutionnelle — ircem.com/lexique/frais-daccompagnement/

• Horaires et nombre de visiteurs : pratiques de service décrites dans la vidéo, sans texte officiel (variables selon l'hôpital) — Avis d'expert

Scannez pour voir la vidéo

Cette fiche ne remplace pas l'avis de votre professionnel de santé ; en cas d'urgence, appelez le 15.